



À Montataire,  
le 05/02/2024

Monsieur le Président,

Nous avons eu écho de la situation dans laquelle se trouve votre club. En plus de vous apporter tout notre soutien, nous souhaitons vous apporter quelques précisions.

Nous avons appris que Monsieur le Maire Joël Vasquez avait annoncé, lors du dernier Conseil municipal, avoir été en contact avec la Ville de Montataire, pour connaître le mode de fonctionnement de la mise à disposition du gymnase municipal Michel Bouchoux à notre club l'Espérance municipale. Après vérification, ni le Maire Monsieur Bosino, ni l'élu au sport, ni le service des sports n'ont été en contact avec la mairie d'Amblainville.

De ce fait, nous souhaitons vous préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Montataire nous apporte son continuel soutien.

**Le club dispose de 2 conventions avec la mairie :**

- l'une qui présente les conditions d'occupation du gymnase, en pièce jointe (les horaires sont actés d'un commun accord, afin de ne pas nuire à l'activité du club) ; s'y ajoute un planning hebdomadaire d'occupation du gymnase, réalisé chaque trimestre, afin d'harmoniser les horaires d'activités du club aux activités sportives des scolaires, qui bénéficient du gymnase,
- l'autre convention annonce les objectifs du club, suite au versement d'une subvention annuelle.

**Concernant le fonctionnement du gymnase, notre équipe dispose de 4 badges,** qui permettent d'ouvrir le gymnase : 2 avec des horaires fixes correspondant aux horaires d'entraînement élargis, 2 avec des horaires 24h/24. Ces derniers permettent aux membres de notre équipe d'accéder au gymnase à toute heure, si oubli de matériel, besoin de travailler dans le bureau pour des tâches administratives...

**En plus de cette mise à disposition du gymnase, basée sur la confiance, nous disposons :**

- de l'entretien du gymnase, avec des investissements annuels (changement de l'éclairage en 2019, reprise de la toiture en 2021, changement des fenêtres en 2023...) et l'implication du service bâtiment (entretien des sanitaires, du chauffage, de l'éclairage...),
- de la prise en charge, par la mairie, des fluides et de l'assurance du gymnase,
- de la prise en charge du ménage : passage chaque matinée de la semaine (nettoyage des parties communes : vestiaires, sanitaires, tribunes / nettoyage de l'aire de pratique selon un planning établi avec le club), lavage annuel des vitres par un prestataire,
- l'achat du praticable (valeur 40 000 €),
- la mise à disposition du minibus municipal pour les longs déplacements (il nous reste à payer l'essence),

- l'accord de pratiquer en dehors de nos horaires habituels, sur demande (ex : jours fériés, dimanche, vacances),
- la mise à disposition du car municipal, si nous souhaitons nous rendre à des événements exceptionnels,
- le soutien logistique des services municipaux : impressions en grand nombre (notamment pour la communication de rentrée) ; aide du service des sports pour nous aider à installer nos divers événements, aide aussi bien humaine (présence des agents) que matériel avec des camions municipaux,
- la mise à disposition d'une salle municipale, une fois par an, pour nos événements conviviaux.

**Enfin, nous disposons d'une subvention annuelle.**

Cette subvention, indispensable au club et au maintien des salariés, nous permet de finir chaque saison avec un budget à l'équilibre.

Un club de gymnastique et plus largement un club de sport ne s'arrête pas à la simple pratique d'une activité physique, même si cette dernière est primordiale pour la santé et le bien-être. S'engager auprès d'une association, c'est trouver un épanouissement personnel, faire vivre sa passion, prendre part à un projet commun et participer au rayonnement de sa ville (c'est d'autant plus le cas de La Défense, club phare isarien et des Hauts-de-France, de par son nombre de licenciés et ses podiums nationaux chaque saison).

Le tissu associatif permet de développer la solidarité et le vivre ensemble, notamment avec le bénévolat, que nous inculquons à nos adhérents (pour la plupart mineurs), qui deviennent à leur tour juges, entraîneurs...

Un club de sport participe à ce que seront les citoyens de demain.

C'est également une source d'emploi pour les salariés et de formation pour les volontaires civiques, pass permis, stagiaires...

C'est pour toutes ces raisons que la Ville de Montataire nous soutient autant, depuis toutes ces années.

Nous espérons vivement que ces précisions vous seront utiles, afin que la mairie puisse répondre favorablement à vos diverses demandes, qui ne sont que du bon sens pour la survie du club : accès au gymnase en dehors des horaires d'entraînement pour les tâches administratives, prise en charge des fluides et des frais liés au ménage.

Avec tout notre soutien.  
Cordialement.  
Line LETURQUE,  
Présidente